

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le 10 septembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à l'Espace Colucci de Castelnaud-Estretfonds.

Votants :

C3G : Maryse AUGER, Eliséo BONNETON, Patricia CADOZ, Stéphanie CALAS, Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Patrick PLICQUE, Caroline SALESSES, Philippe SEILLES,

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 08/12/2020

Membres présents : 44
Pouvoir : 2

CCCB : Pierre ARTIGUE, Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Gérard GUERCI, Claude MARIN, Anne-Sophie PILON, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI

CCF : Philippe CAUVIN, Hugo CAVAGNAC, Daniel DUPUY, Alain HINAUX, Patrick IGON, Jean-Pierre ROUANET, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE, Virginie CLAVEL, Jacques OF

CCHT : Nicolas ALARCON, François CODINE, Denis DULONG, Jean-Claude ESPIE, Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOËL, Laurent ZANETTI, Serge BAGUR

CCVA : Thierry ASTRUC, Sonia BLANCHARD ESSNER, Isabelle GAYRAUD, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Cédric MAUREL, Robert SABATIER

Absents ayant donné pouvoir : Chantal AYGAT à Nicolas ALARCON, Jean Marc DUMOULIN à Cédric MAUREL

Secrétaire de séance : Daniel DUPUY

Domaine : Administration Générale

Délibération n°: 20/012

Objet : Désignation du Président du Conseil de Développement

Le Président rappelle que conformément à l'article L.5741-1 IV du CGCT, le Conseil de Développement Territorial du PETR Pays Tolosan réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels éducatifs, scientifiques et associatifs du périmètre.

C'est une instance ouverte, reflet de la diversité citoyenne de la société du périmètre du PETR Pays Tolosan.

Il est consulté sur les principales orientations du PETR (procédure de saisine), lors de l'élaboration, de la modification et de la révision du projet de territoire, et peut donner son avis ou être consulté sur toutes questions d'intérêt territorial.

Le conseil de Développement Territorial peut s'autosaisir (procédure d'auto-saisine) de toutes questions d'intérêt territorial et être force de proposition auprès du Conseil Syndical.

Le Conseil de Développement est constitué de 39 membres répartis en trois collèges :

- Le collège des acteurs économiques, socioprofessionnels et syndicaux (chambres consulaires, entreprises, salariés, organisations syndicales et professionnelles, organismes de formation...)
- Le collège des institutions, des organismes publics et assimilés (enseignement, recherche, innovation...)
- Le collège de la vie associative regroupant les acteurs de la vie sociale, de la culture et du sport, de l'éducation, de la citoyenneté....

Le Président du Conseil de Développement est nommé par le Président du PETR sur proposition du Bureau du PETR Pays Tolosan.

Durant la mandature précédente, monsieur Michel des Rochettes a assuré cette fonction avec un engagement de chaque instant, ce dont il faut le remercier chaleureusement. Après un appel à candidature, le Bureau du PETR Pays Tolosan a proposé de retenir la candidature de monsieur Jean Louis Penavayre, vice-président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Entendu l'exposé du Président,

Et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical approuve la désignation, à l'unanimité, de Monsieur Jean-Louis Penavaire pour la Présidence du Conseil de Développement Territorial.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2020

Le Président,



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 16 décembre 2020
Au registre sont les signatures